

10 Faits divers & Justice

Accident de la circulation à Plein-Ciel sur la Voie-Express hier matin

Un mort et des blessés



Après avoir percuté cette voiture...



... le clando a traversé ce terre-plein puis...



... s'est retrouvé sur l'autre voie où il a percuté ce pick-up.

JNE
Libreville/Gabon

UN grave accident de la circulation a fait, hier aux environs de 10 heures, au niveau du quartier Plein-Ciel sur la Voie-Express, un mort et plusieurs blessés.

Des témoignages concordants, recueillis sur le lieu du sinistre, font état de ce qu'un véhicule à usage de clando, ayant à son bord plusieurs passagers et diverses marchandises, circulait à une vitesse démentielle dans le sens PK 5-Awendje. Parvenu au niveau du viaduc de

Plein-Ciel, son conducteur, en tentant d'éviter un autre véhicule, a perdu le contrôle de son engin. Celui-ci a d'abord violemment percuté une automobile qui roulait devant lui, avant de traverser le terre-plein pour se retrouver cette fois sur la voie Awendje-PK 5. Après avoir heurté au pas-

sage un pick-up il a fini sa folle course devant la station-service Total. Sorti indemne de cet accident, le conducteur du clando fou a pris aussitôt la fuite, abandonnant à leur triste sort son véhicule réduit à l'état d'épave et ses occupants. Dame Ania Diatom, qui occupait le

siège avant côté passager, a succombé sur-le-champ à ses graves blessures. Alertés, les sapeurs-pompiers n'ont, à leur arrivée sur les lieux, quelque temps après l'accident, hélas fait que constater le décès de cette Togolaise âgée de 48 ans. Le corps sans vie de la victime a été déposé dans

une maison des pompes funèbres. En revanche, les autres blessés, dont certains étaient dans un état grave, ont été conduits au Centre hospitalier universitaire d'Owendo (CHUO). La police a ouvert une enquête pour déterminer les circonstances exactes de l'accident.

Inculpés pour vol aggravé, recel et usurpation de titre

Elvis Zogo et Raymond Ngoua Bekale derrière les barreaux

ANS
Oyem/Gabon

ELVIS Zogo et Raymond Ngoua Bekale, tous deux Gabonais, sans emploi, la vingtaine, résidant respectivement dans les quartiers Don-Bosco et Mont-Miyélé dans la commune d'Oyem, sont en ce moment aux mains de la justice. Ils sont soupçonnés d'avoir commis des actes délictueux dans des domiciles d'autrui.

Selon une source proche du dossier, Raymond Ngoua Bekale se serait présenté, courant avril dernier, à Elvis Zogo comme étant un maréchal de logis chef en service depuis 5 ans à l'antenne provinciale de la direction générale des Recherches (DGR) du Woleu-Ntem basée à Oyem. Il aurait également dit à son interlocuteur qu'il voudrait l'engager comme indicateur chargé de le renseigner sur des affaires qui pourraient leur rapporter de l'argent. Tout en le rassurant de ne rien craindre et qu'il le protégerait en toutes circonstances, en cas de besoin. Affaire conclue.

Aussitôt, le nouvel indicateur met en place une stratégie consistant à faire des repérages dans le quartier Adjougou pour identifier les domiciles dont les propriétaires sont absents ou en déplacements. C'est ainsi que la semaine dernière, après avoir ciblé une maison dont le propriétaire est justement absent, il passe à l'acte dans la nuit de mercredi à jeudi. En effet, vers 3 heures, l'intrus



Les deux suspects, Elvis Zogo (D) et Raymond Ngoua Bekale.

à l'aide d'un arrache-clou, force la porte d'entrée et s'introduit dans ladite maison. Une fois à l'intérieur, il met le domicile sens dessus dessous. N'ayant pas trouvé des numéraires, le filou s'empare de plusieurs effets, notamment 1 téléviseur écran plasma, 2 amplificateurs et ses 4 baffles, 1 bouteille de gaz pleine, 2 DVD et d'autres biens. Au seuil de la porte, il abandonne le congélateur trop lourd à porter par un seul homme. Sa mission accomplie, l'intrus se rend immédiatement chez son protecteur pour lui présenter le butin engrangé. Puis les deux complices se mettent à chercher des preneurs. Pas pour longtemps car, une personne

de bonne foi ayant suivi leur manège, alerte la Police judiciaire (PJ). **MANDAT DE DÉPÔT.** L'enquête diligentée aussitôt par des Officiers de police judiciaire (OPJ) permet de neutraliser les auteurs. Arrêté en premier, Elvis Zogo conduit les limiers au domicile de Raymond Ngoua Bekale. Pendant la perquisition des domiciles des deux suspects, les agents saisissent tous les effets volés. Au poste de police où ils sont soumis à un interrogatoire, Zogo et Ngoua Bekale passent aux aveux. Au terme de l'enquête préliminaire, les deux mis en cause sont présentés devant le parquet de la République. Après audition, le



Une partie des effets volés.

juge d'instruction inculpe Elvis Zogo de vol aggravé, et Raymond Ngoua Bekale - qui est, d'après les OPJ, coutumier des faits de même nature - pour recel et usurpation de titre. Des délits prévus et punis par les articles 296, 312 et 165 du Code pénal. Puis, les deux acolytes sont placés en détention à la prison centrale d'Oyem. En attendant leur procès.

Faits d'ailleurs

Armé d'un couteau, il se rue sur la police avant d'être abattu

À Athens, en Géorgie (États-Unis), des policiers se sont rendus dans un lotissement suite à l'appel de plusieurs résidents signalant un individu armé d'un couteau qui déambulait dans les rues. Les forces de l'ordre, arrivées sur place, ont retrouvé l'homme et lui ont ordonné de lâcher son arme. Mais Aaron Hong, 23 ans, a refusé d'obtempérer, hurlant à plusieurs reprises "Tuez-moi!", tout en continuant de s'approcher des policiers. Pendant plusieurs minutes, les agents n'ont cessé de reculer. Puis, d'un coup, le jeune homme s'est jeté sur l'un d'eux. Ce dernier n'a pas eu d'autre choix que de riposter en tirant à cinq reprises. Blessé, Hong est parvenu à se relever. Il a à nouveau chargé les policiers et a attrapé l'un d'entre eux par le cou et a tenté de prendre son arme. Son collègue a alors abattu le forcené.

Un jeune homme s'introduit dans une maison et viole l'occupante

À Tain-l'Hermitage (France), un jeune homme, âgé d'une vingtaine d'années, s'est introduit dans une maison et a violé l'occupante des lieux, âgée de 80 ans. Puis, il a pris la fuite. Après d'intensives recherches par les forces de l'ordre, le suspect a été retrouvé et interpellé. Inconnu des services de police, il a été placé en garde à vue, puis mis en examen pour "viol aggravé" et placé en détention provisoire.

Un enfant meurt noyé dans l'étang familial

À Houthulst (Belgique), Loïc, 3 ans, jouait dans l'eau avec son frère de 6 ans dans l'étang familial sous la surveillance des parents. Puis, un moment, les parents se sont absentés tous les deux en même temps, chacun pensant que l'autre surveillait les petits. "Melissa a fait un aller-retour dans la maison mais elle ne savait pas que je ne surveillais pas les enfants à ce moment-là à cause d'un problème de voiture mal garée", a expliqué Nicolas, le papa. "Quand on s'est croisés, on s'est rendu compte que personne n'était avec Loïc. On a couru jusqu'à l'étang". Loïc gisait inanimé sur l'eau à côté de son flamant rose gonflable. Le garçonnet a été transporté à l'hôpital où il est malheureusement décédé quelques jours plus tard.

Il lâche son rottweiler sur sa mère qui la mord violemment

Un homme, âgé de 34 ans, a été condamné à 4 ans de prison dont 2 ans avec sursis et mise à l'épreuve par le tribunal correctionnel de Toulouse (France) pour avoir lâché son chien sur sa mère. Le prévenu a d'abord frappé sa maman au visage. Puis il a lâché son rottweiler sur elle. L'animal a violemment mordu à la cuisse gauche et aux bras la victime, âgée de 57 ans. Cette dernière a été grièvement blessée.